

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS OLÉOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES			scolaires (établissements publics, privés sous contrat), apprentissage (CFA et sections d'apprentissage et habilités*), formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
ÉPREUVES	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Analyse et compréhension d'un système	U1	2	écrite	2H	écrite	2H
E2 - Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques	U2	6	CCF		pratique	6H
E3 - Évaluation de la formation en milieu professionnel	U3	2	CCF		orale	30 min.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8 juin 1995).